

EXPOSITION



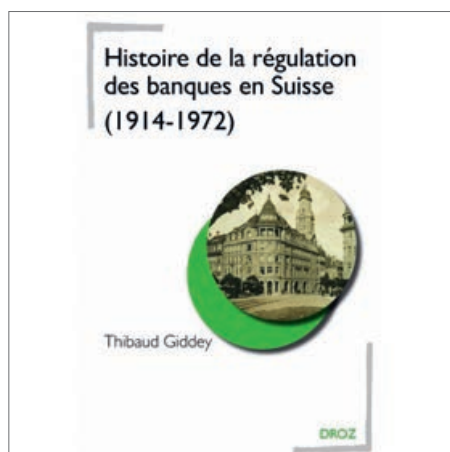
Une artiste visionnaire

Le Musée Jenisch à Vevey expose Marguerite Burnat-Provins à la suite de la parution d'une importante monographie sur cette peintre. C'est la première grande rétrospective dédiée à l'artiste française (1872-1952), présente dans les collections du Musée d'art du Valais et de l'Art Brut à Lausanne. Cette femme a vécu une dizaine d'années à Vevey et effectué de nombreux séjours en Valais. L'exposition embrasse 60 ans de création et un itinéraire d'une grande modernité. Dessinatrice, peintre, journaliste, militante, Marguerite Burnat-Provins est aussi écrivaine, autrice de prose poétique et de livres illustrés dont *Petits tableaux valaisans* et *Le Livre pour toi*. La créatrice multiplie les expé-

riences, changeant de techniques et de supports en décloisonnant les arts. L'exposition met l'accent sur la ligne graphique de cette œuvre protéiforme, nourrissant des affinités avec le Symbolisme, l'Art nouveau et l'École de Savièse. Cette production est singulière dans sa forme par un anthropomorphisme végétal et par son potentiel de métamorphose. Le parcours chronothématique de l'exposition, passant des œuvres de jeunesse aux dessins hallucinatoires de *Ma Ville*, met en valeur une œuvre d'une grande diversité. En résonance avec l'univers visionnaire de Burnat-Provins, Sandrine Pelletier et Christine Sefolosha apportent un éclairage contemporain au travers de leurs créations. **Dominique Amstutz**

« Marguerite Burnat-Provins », Musée Jenisch, avenue de la Gare 2, Vevey, du mardi au dimanche, de 11 h à 18 h, exposition prolongée jusqu'au 7 mars 2021.

PUBLICATIONS



Contrôler les banques

Au cours du XX^e siècle, la place financière suisse devient un pilier économique du pays. Le système de régulation bancaire ne se met en place que tardivement en raison de l'hostilité des banques à tout contrôle de l'État. Thibaud Giddey analyse par le menu l'émergence et le fonctionnement de la Commission fédérale des banques créée à cette fin. Un premier projet de loi visant à contrôler l'activité bancaire est abandonné en 1916. La crise des années 1930 contraint la Confédération à renflouer quelques établissements financiers. Cette intervention change la donne. La première loi fédérale sur les banques

est adoptée en 1934. Les milieux financiers s'impliquent dans le processus législatif pour obtenir la mise en place d'un régime de surveillance peu contraignant. Et ils obtiennent gain de cause. Une série de scandales émaillent les années 1960. Ils conduisent à des ajustements du cadre légal malgré la résistance des banques qui prônent le *statu quo*. À travers l'étude d'une thématique a priori technique, l'auteur démêle avec alacrité le fonctionnement du système politique helvétique. Il met en lumière la faiblesse de l'appareil étatique, son manque d'autonomie et la force très organisée des milieux économiques, bancaires en particulier. **Nicolas Gex**

Thibaud Giddey, *Histoire de la régulation des banques en Suisse (1914-1972)*, Genève, 2019.